

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 18/06/2024

Article L. 121-17 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie (Ordonnance n°2021-1310 et décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements - applicable à compter du 1er juillet 2022)

Numéro d'ordre	Référence	Objet	Décision
1	09CCAS/24	Approuvant le vote du compte de gestion du budget de l'exercice 2023	<i>Approuvée</i>
2	10/CCAS/24	Approuvant le vote du compte administratif du budget de l'exercice 2023	<i>Approuvée</i>
3	11/CCAS/24	Portant affectation du résultat du budget de l'exercice 2023	<i>Approuvée</i>
4	12/CCAS/24	Relative à une demande de remboursement d'une inscription à un atelier seniors pour l'année 2024	<i>Approuvée</i>
5	13/CCAS/24	Autorisant le Président à signer une convention d'objectifs et de moyens relative pour le transport des enfants domiciliés à l'île Ouen	<i>Approuvée</i>
6	14/CCAS/24	Portant habilitation au Président à verser des subventions en faveur de diverses organisations ou associations	<i>Approuvée</i>
7	15/CCAS/24	Autorisant le Président à signer une convention fixant les modalités d'attribution d'une subvention à la Banque Alimentaire de Nouvelle-Calédonie (BANC)	<i>Approuvée</i>
8	16/CCAS/24	Portant décision modificative N°1 - exercice 2024	<i>Approuvée</i>